

Bureau des renseignements, de l'accès à l'information
et des plaintes sur la qualité des services

Le 9 février 2016

Objet : Demande d'accès # 2016-01-16 - Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 janvier dernier, concernant la rencontre du mois d'octobre 2015 et le dernier rapport d'inspection relatif à l'île Locas. Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, 24 septembre 2015, 9 pages;
2. Lettre du 1^{er} décembre 2015 et pièce jointe, 18 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M^{me} Anne-Marie St-Pierre, analyste à votre dossier, par courriel à l'adresse anne-marie.st-pierre@mddelcc.gouv.qc.ca en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (4)

c.c. M^{me} Isabelle Falardeau, répondante régionale à l'accès à l'information
Direction régionale de Laval

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laval

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-07-29 Heure d'arrivée : 09 h 58 Heure de départ : 11 h 55
Inspecteur : Yannick Jean Accompagné de :

N° intervention : 300979738 - Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-13-01-00953-00 N° du rapport d'inspection : 401277100
N° demande : 200203733 Type de demande : Projet / programme
But de l'inspection : Avoir une connaissance contemporaine des lieux en vue de l'application des ordonnances 572 et 580.

Lieu inspecté :
Nom du lieu : 143062 Canada inc.
Nom usuel du lieu : Île Locas
N° du lieu : X1300224 Type de lieu : terrain sans usage précis
Localisation du lieu inspecté : 1 061 947, 1 061 943 et 1 061 944
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,606663744800;-73,813172959600

| Intervenant du lieu | | | |
|------------------------------|--------------|---|---------------------|
| Nom | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu) | No intervenant SAGO |
| Promotions Anne Delisle inc. | Propriétaire | 28, rue Bellevue Portneuf (Québec) G0A 2Y0 | Y2058682 |

Conditions météo :
Ensoleillé

Personnes rencontrées SO

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 36 Nombre de photos annexées au rapport : 6
(j'ai également ajouté 5 photos comparatives prises à des dates antérieures)

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Yannick Jean avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\jeaya02\7430-13-01-0095300\2015-07-29

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

| | Numéro | Titre |
|---|--------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Croquis | 1 | Croquis inspection 2015-07-29 Île Locas secteur près de la jetée - Point de prise des photos en blanc; |
| | 2 | Croquis inspection 2015-07-29 Île Locas secteur de l'étang est - Point de prise des photos en blanc. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Plan | 3 | Extrait du "plan montrant les travaux effectués dans la rivière et dans la plaine inondable de la rivière des Mille Îles" Jean-Marc Caron arpenteur-géomètre. |
| <input type="checkbox"/> Carte | | |
| <input type="checkbox"/> Autre | | |

Échantillons SO

2 Mise en contexte

SO

Une inspection a été effectuée le 28 avril 2015 afin d'obtenir une connaissance contemporaine des lieux en vue de l'application des ordonnances 572 et 580 émises en 2010 suite à des travaux de remblayage illégaux dans la plaine inondable et le littoral de la Rivière des Mille-Îles sur l'Île Locas. Dans le cadre des échanges visant à obtenir un plan de

2 Mise en contexte

SO

remise en état des lieux conforme aux exigences de notre ministère, certaines validations terrain supplémentaires sont souhaitables. Lors d'une rencontre avec ma chef d'équipe, il est convenu que je porterai une attention particulière aux éléments suivants :

- La clôture à l'entrée du site et le chemin aménagé pour son installation;
- Le lien hydrique entre l'étang Est et la Rivière des Mille-Îles;
- Le remblai effectué en 2010 qui rehausse la rive nord-ouest de l'étang Est.

3 Description de l'inspection

Je me rends au niveau de la clôture à l'entrée du site. J'ai en main les photos prises le 2 juin 2010 et jointes au rapport d'inspection d'André Ménard. Je constate que la clôture présente sur les photos est toujours en place. Je note les inscriptions « terrain privé interdiction de passer », « danger » et « chantier de construction » (photo 1). Je fais le tour de la clôture. Je localise les deux sentiers situés à proximité de la clôture et montrés sur le plan d'arpentage de Jean-Marc Caron (voir extrait du plan en annexe, document #3). Un des sentiers, le plus long, était décrit au rapport du 2 juin 2010 comme ayant été aménagé pour l'installation de la clôture. La végétation y a poussé, mais est moins développée que dans les zones adjacentes au sentier.

Je marche vers l'étang Est et je localise les remblais 4 et 5. Je me rends au niveau de la brèche située au nord-ouest de l'étang Est. L'eau ne circule pas entre l'étang et la rivière, car l'eau a beaucoup baissé depuis la dernière inspection. Je localise le chemin préférentiel de l'eau (lien hydrique) à partir de l'étang en tenant compte des observations faites lors de l'inspection du 28 avril 2015 alors que l'eau coulait de l'étang vers la rivière (photos 4, 5 et 6). Je constate que le lien hydrique actuel emprunte en bonne partie le tracé du lien hydrique documenté par André Ménard lors de son inspection du 2 juin 2010. Le lien hydrique identifié lors de l'inspection du 2 juin 2010 est toujours bloqué au niveau du remblai rehaussant la rive nord-ouest de l'étang est. Toutefois, l'eau peut circuler par une brèche pratiquée dans le remblai (voir croquis en annexe). Je constate qu'un remblai présent dans le lien hydrique (chemin préférentiel de l'eau) en 2010 a été retiré (photo 5). Je note la présence d'ornières près d'où était le remblai. En observant les photos du 2 juin 2010 et la végétation actuelle, je localise le remblai rehaussant la rive nord-ouest de l'étang Est effectué en 2010 (voir croquis et photos 3, 4 et 6).

Je tente de localiser l'excavation de terre près de l'étang est (photo 13 du rapport du 2 juin 2010) sans succès.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

5 Conclusion

- Le lien hydrique entre l'étang est et la rivière des Mille-Îles est toujours obstrué par le remblai documenté lors de l'inspection du 2 juin 2010. Le lien hydrique passe actuellement par une brèche effectuée dans le remblai qui permet à l'eau de circuler entre l'étang Est et le marécage riverain adjacent. Le retrait du remblai constaté le 2 juin 2010 viendra restaurer le lien hydrique entre l'étang et la rivière des Mille-Îles.
- La clôture en place est la même qu'en 2010 et la végétation reprend sur le chemin aménagé pour sa construction.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer la présente intervention

Rédigé par : Yannick Jean

Signature : 53-54

Date de signature : 2015-09-24

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : chef d'équipe

Signature : 53-54

Date : 2015.09.24

Commentaires :

8 Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG_7832

Description :

La clôture est la même que celle qui a été en place le 2 juin 2010. On y trouve les mêmes inscriptions et elle occupe le même emplacement.



Photo no : 2

Fichier : IMG_7840

Description :

En bas à gauche de la photo on voit une conduite servant de ponceau à la jonction de la jetée et de l'île Locas. Vue en direction sud-ouest.



Photo comparative prise le 2 juin 2010

Fichier : DSCN003.jpg

Description :

Photo comparative prise par André Ménard lors d'une inspection réalisée le 2 juin 2010. On voit la même conduite à gauche de la photo.

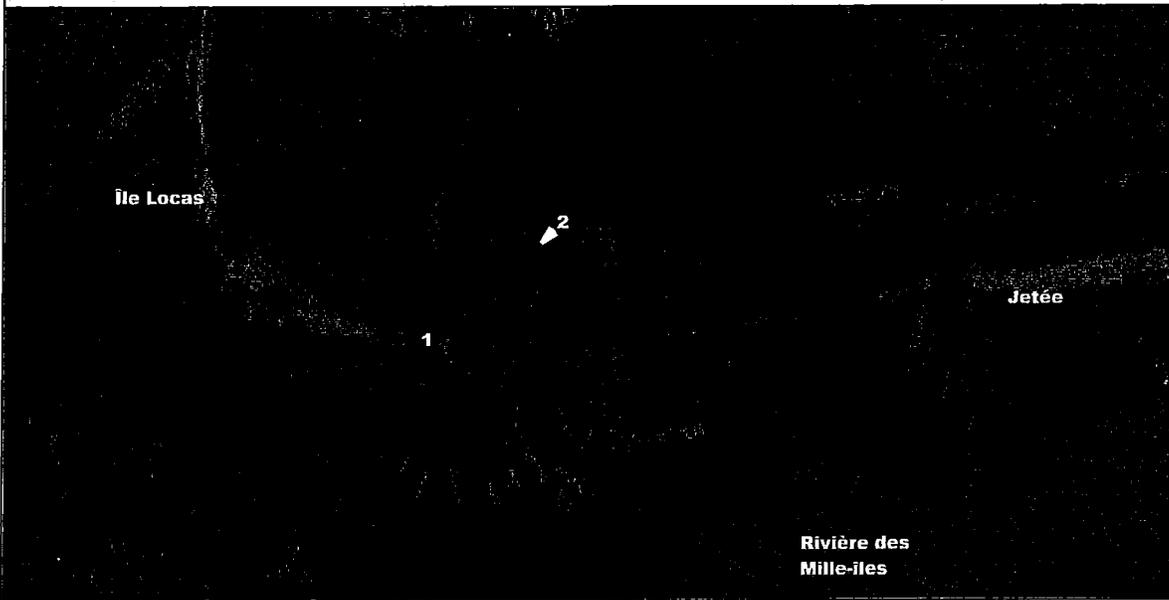


| | |
|---|---|
| <p>Photo no : 3</p> |  |
| <p>Fichier : IMG_7852</p> | |
| <p>Description : Vue sur le remblai rehaussant la rive nord-ouest de l'étang est. Vue en direction ouest nord-ouest.</p> | |
| <p>Photo comparative prise le 2 juin 2010</p> |  |
| <p>Fichier : DSCN014.JPG</p> | |
| <p>Description : Photo comparative prise par André Ménard lors d'une inspection réalisée le 2 juin 2010.</p> | |

| | |
|---|--|
| <p>Photo no : 4</p> |  |
| <p>Fichier : IMG_7853</p> | |
| <p>Description : Vue en direction est sud-est sur le remblai rehaussant la rive nord-ouest de l'étang est.</p> |  |
| <p>Photo comparative prise le 28 avril 2015</p> | |
| <p>Fichier : IMG_7702</p> |  |
| <p>Description : Photo comparative prise par Yannick Jean lors d'une inspection effectuée le 28 avril 2015. Cette photo permet de mieux voir le tracé actuel du lien hydrique étant donné la présence d'eau. De l'eau en provenance de l'érablière argentée à l'est de l'étang Est s'écoule vers la rivière des Mille-Îles.</p> | |
| <p>Photo comparative prise le 2 juin 2010</p> | |
| <p>Fichier : DSCN011.JPG</p> | |
| <p>Description : Photo comparative prise par André Ménard lors d'une inspection réalisée le 2 juin 2010.</p> | |

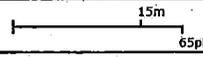
| | |
|--|--|
| <p>Photo no : 5</p> |  |
| <p>Fichier : IMG_7855</p> | |
| <p>Description : Vue en direction nord-ouest sur une section du lien hydrique entre l'étang est et la rivière des mille-îles. Cette section du lien hydrique était présente lors de l'inspection du 2 juin 2010 (voir photo ci-dessous). Toutefois un remblai qui obstruait cette section du lien hydrique a été retiré (voir zone identifiée en orange).</p> | |
| <p>Photo comparative</p> |  |
| <p>Fichier : DSCN012.JPG</p> | |
| <p>Description : Photo comparative prise par André Ménard lors d'une inspection réalisée le 2 juin 2010.</p> | |
| <p>Photo no : 6</p> |  |
| <p>Fichier : IMG_7857</p> | |
| <p>Description : Vue en direction sud-est direction sur la section du lien hydrique montrée sur la photo 5. En arrière-plan, on voit que le rehaussement de la rive nord-ouest de l'étang Est bloque le lien hydrique documenté le 2 juin 2010 (voir zone en orange).</p> | |

Croquis inspection 2015-07-29 Île Locas secteur près de la jetée
 Point de prise des photos en blanc



- ▲ Lots (Cad. Qc)
 -
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:5 000
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:2 000
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:1 000
- ▲ Flèches d'annotations - Numéro de lot
 -
- ▲ trajet 29 jul 2015.shp
- ▲ ile locas 29 jul 2015.shp
 -
 - Orthos MTM07 Sherbrooke 2013
 - Orthos MTM07 Levis 2013
 - Orthos MTM08 Estrie 2013
 - Orthos MTM07 Estrie 2013
 - Orthos MTM07 Chaudiere 2013
 - Orthos Lac St-Jean berges 2012
 - Orthos Lac St-Jean 2012
 - Orthos Papineau 2012
 - Orthos Schiefferville 2012
 - Orthos CMM 2011

Échelle : 1 / 500



Source(s) des données :

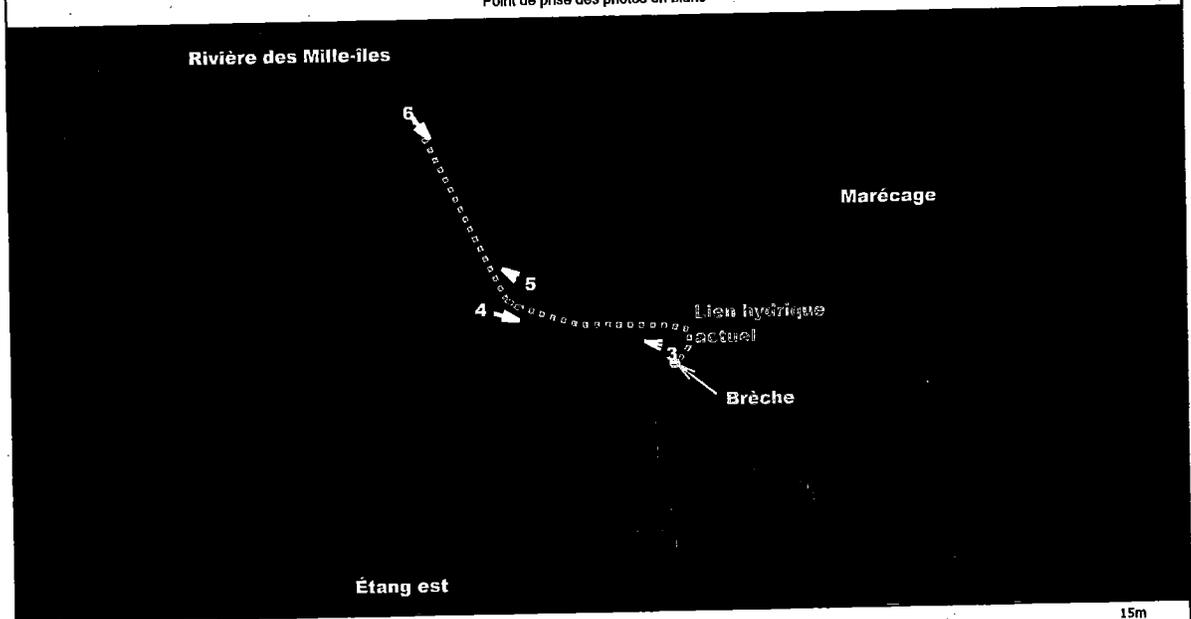
Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
 © Gouvernement du Québec, 2015



Préparé par:
 Yannick Jeon
 Bureau de Laval (C)
 2015-09-17

2

Croquis inspection 2015-07-29 Île Locas secteur de l'étang est
Point de prise des photos en blanc



- ▲ Lots (Cad. Qc)
 -
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:5 000
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:2 000
 - Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:1 000
- ▲ Feuilles d'annotations - Numéro de lot
- ▲ trajet 29 Jul 2015.shp
- ▲ Ile locas 29 Jul 2015.shp
 -
 - Orthos MTM07 Sherbrooke 2013
 - Orthos MTM07 Levis 2013
 - Orthos MTM08 Estrie 2013
 - Orthos MTM07 Estrie 2013
 - Orthos MTM07 Chaudiere 2013
 - Orthos Lac St-Jean berges 2012
 - Orthos Lac St-Jean 2012
 - Orthos Papineau 2012
 - Orthos Schefferville 2012
 - Orthos CMM 2011

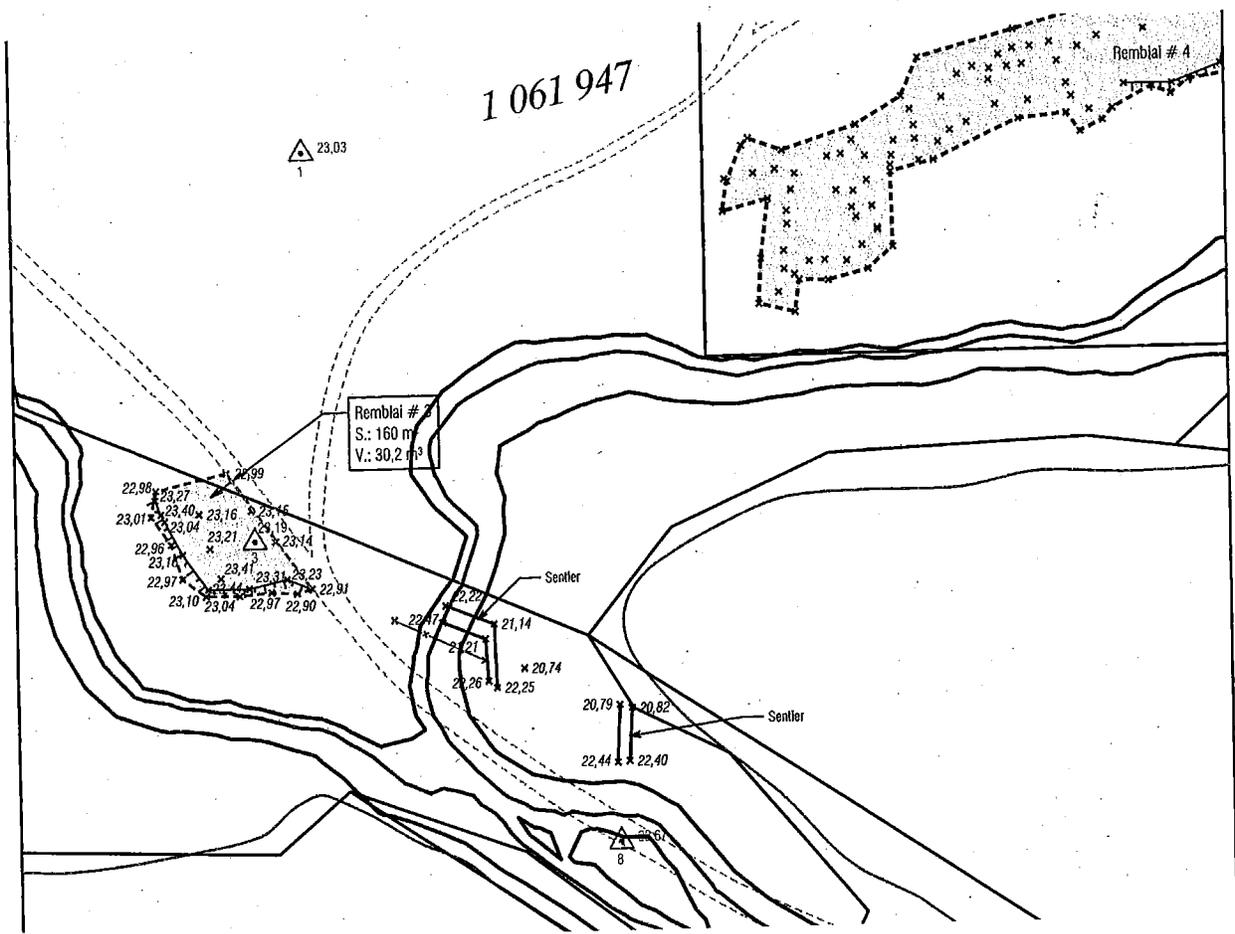
Sourc(e)s des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2015

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
Yannick Jean
Bureau de Laval (C)
2015-09-17

3



Sainte-Thérèse, le 1^{er} décembre 2015

23-24

N/Réf : 7430-13-01-00953-00
401305016

Objet : Plan de remise en état des lieux – Rapport final, octobre 2015
Société en commandite de Tilly de Laval et Promotions Anne Delisle inc.
Ordonnances numéros 572 et 580 en vertu de l'article 114 de la Loi sur la qualité
de l'environnement (R.L.R.Q, chapitre Q-2)

Monsieur,

À la suite de la transmission du plan de remise en état des lieux au ministère le 14 octobre 2015, une rencontre a été tenue au bureau de Laval le 29 octobre 2015, lors de laquelle la direction régionale vous a fait part de ses commentaires.

Premièrement, le ministère n'a toujours pas reçu le document signé par la ville de Laval confirmant qu'elle ne s'oppose pas au dépôt des sols sur l'île et dans les secteurs déterminés sur le plan. Or, en l'absence d'une telle confirmation écrite, les sols retirés devront être disposés à l'extérieur de l'île.

Deuxièmement, les documents soumis ne sont pas conformes aux énoncés des deux ordonnances :

- le plan de remise en état, indiqué comme « rapport final » n'est pas signé par vos experts;
- dans le tableau 3.1 « Détail des superficies et volumes visés par le plan de restauration », le total du volume de sols omet certaines données (secteurs 1, A, B, C et D, ainsi que le rehaussement de la rive) ce qui influence également le nombre d'arbustes à planter;
- dans la section 3.1.1 point 4, les espèces exotiques envahissantes ne peuvent être envisagées comme espèces à planter. L'espèce de chèvrefeuille n'est pas précisée. Pour ce qui est des espèces arborescentes proposées, le frêne rouge est vulnérable à l'agrile du

frêne, c'est pourquoi cette espèce ne peut être utilisée. Pour assurer une biodiversité adéquate, plusieurs espèces doivent être plantées donc l'énoncé « l'une ou l'autre des espèces pour les arbustes » n'est pas acceptable. Enfin, le calibre des arbres qui seront plantés n'est pas précisé;

- vous mentionnez que « le promoteur ne peut s'engager à retirer un remblai ni à rétablir un lien hydrique qui sont inexistantes selon les informations dont il dispose » (page 7, section 3.1.2.1), pourtant le ministère vous a fait parvenir des copies des rapports d'inspection vous permettant de localiser ces éléments. L'ordonnance numéro 580 énonce clairement que ce remblai doit être retiré et que le lien hydrique doit être rétabli;

- malgré plusieurs rencontres en 2014 et 2015 avec le ministère, vous continuez de confondre les termes « excavation » « lien hydrique » et « brèche » dans votre rapport final (page 6 et 7, section 3.1.2.1). Ils ont été de nouveau clarifiés pendant la rencontre;

- les sentiers ayant permis les différents remblais et leur nivellement doivent également faire l'objet de revégétalisation et non simplement abandonnés comme vous le proposez (page 6, section 3.1.2.1);

- les périodes et années de transmission des rapports de suivi de plantation ne sont pas réalistes étant donné que les plantations ne pourront pas être totalement réalisées en 2015. Les rapports de ces suivis doivent être transmis au plus tard le 30 juin de chaque année. De plus, les ordonnances prévoient la réalisation, avant le 15 septembre de chaque année, des mesures correctives identifiées dans les rapports de suivi et approuvées par la direction régionale;

- votre plan de restauration n'a pas inclus nos commentaires datés du 21 novembre 2014 relatifs aux méthodes de protection en ce qui concerne :

- les dates permises pour travailler dans le littoral, soit entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars;

- le délai maximal pour mettre en place une protection sur les sols mis à nu;

- la nécessité de localiser les mesures de mitigation sur les plans.

- aucun échéancier précis n'a été fourni en ce qui concerne la réalisation des travaux;

- les photos présentes à l'annexe 3 ne sont ni décrites ni numérotées;

- la méthode pour déterminer la ligne des hautes eaux sur les plans d'arpentage n'a pas été décrite.

Dans votre rapport final, vous indiquez n'avoir jamais découvert l'existence du lien hydrique reliant l'étang Est à la rivière des Mille-Îles. Lors de la rencontre, vous avez maintenu cette position en déposant comme preuve des photos non pertinentes en raison de leur prise de vue inadéquate.

À cet effet, vous trouverez en pièce jointe, un document établissant d'une part, le lien hydrique reliant l'étang Est à la rivière des Mille-Îles et d'autre part, le remblai rehaussant la rive de l'étang Est.

Vous avez demandé la participation du ministère pour requérir les services d'un expert pour statuer sur ce lien hydrique. Toutefois, la présence de ce lien hydrique n'a pas été contestée à la suite de l'émission de l'ordonnance numéro 580, que ce soit dans les délais prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement ou lors de votre requête devant la cour supérieure demandant l'annulation des deux ordonnances, requête qui, par ailleurs, a été rejetée en 2013. Nous sommes d'avis que les documents fournis (rapport d'inspection, photos et document ci-joint) ainsi que les renseignements transmis par le ministère démontrent clairement l'existence du lien hydrique. Pour ces raisons, nous n'accéderons pas à votre demande.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu d'exécuter, sans délai, les deux ordonnances. Le ministre consentira à les radier uniquement lorsque les travaux seront exécutés à sa satisfaction.

Prenez note que nous nous réservons le droit de nous prévaloir de tout recours que la loi nous accorde pour nous assurer de la remise en état de l'Île Locas.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Luc St-Martin, ing.

C.C. Me Christel Le Gall, DAJ
Jean-Marie Dion, Dir. adjoint, MDDELCC
Me Michel E. Poulin

Île Locas

Lien hydrique reliant l'étang Est
à la rivière des Mille-Îles et remblai rehaussant la rive de l'Étang Est

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Photo prise le 24 novembre 2003

Arbre de référence



Source: Eco-Nature

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Photo prise le 24 novembre 2003

Arbre de référence



Source: Éco-Nature

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Photo prise le 24 novembre 2003

Arbre de référence



Groupe d'arbres de référence

Arbre de référence

Pont de l'autoroute 15

ÉTANG EST

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Source: Éco-Nature

Photo prise le 24 novembre 2003

Arbre de
référence

Groupe
d'arbres
de
référence



ÉTANG EST

LIEN HYDRIQUE

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

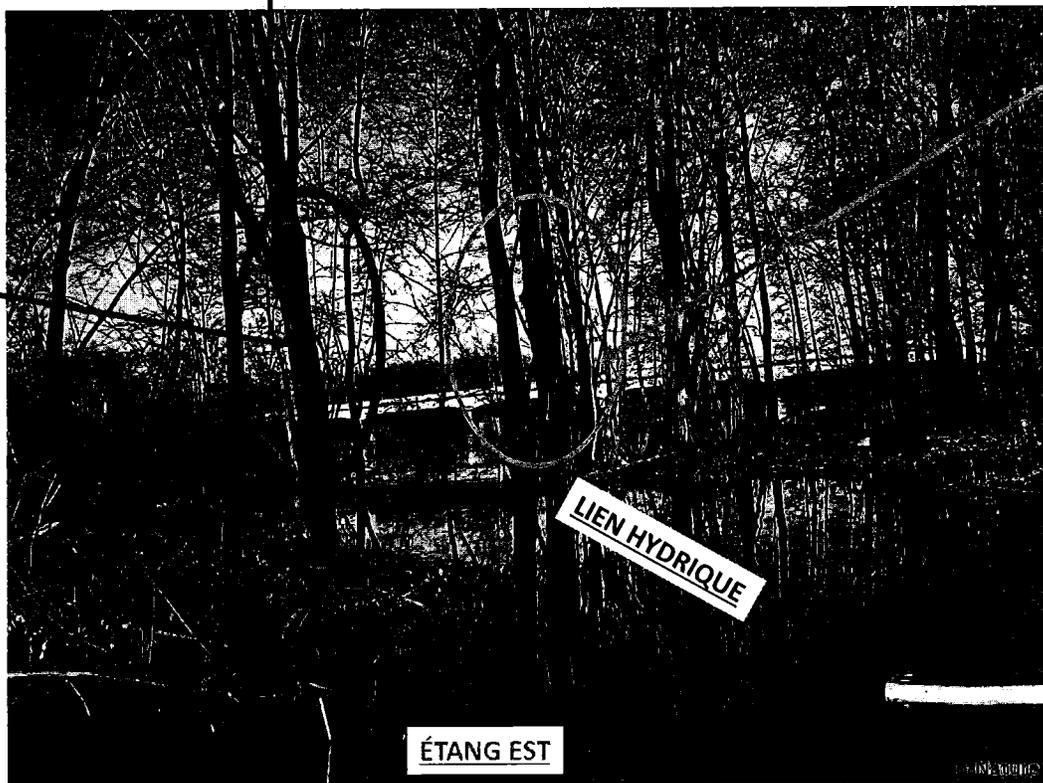
Québec 

Source: Eco-Nature

Photo prise le 24 novembre 2003

Groupe
d'arbres
de
référence

Arbre de
référence

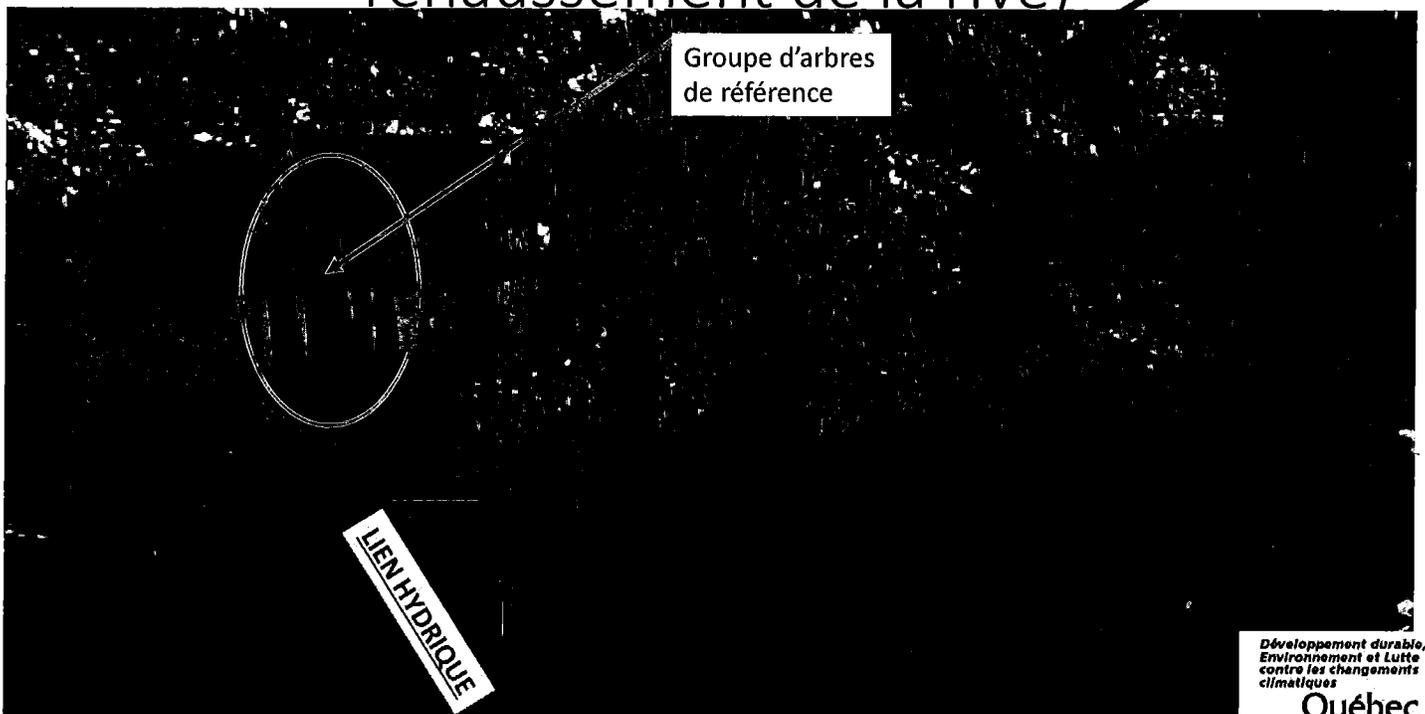


*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

Photo prise le 3 septembre 2009 (avant rehaussement de la rive)

Arbre de référence



Groupe d'arbres de référence

LIEN HYDRIQUE

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec

Source: MDDELCC

Arbre de référence

Photo prise le 2 juin 2010 (après rehaussement de la rive)

Arbre de référence

Groupe d'arbres de référence

LIEN HYDRIQUE

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec

Source: MDDELCC

Photo prise le 2 juin 2010



Arbre de référence

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Source: MDDELCC

Photo prise le 29 juillet 2015

Arbre de référence



Source: MDDELCC

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Photo prise le 2 juin 2010



Arbre de référence

ÉTANG EST

RIVIÈRE DES MILLE-ILES

Source: MDDELCC

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec



Photo prise le 29 juillet 2015



Arbre de référence

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Source: MDDELCC

Photo prise le 2 juin 2010



Souche de
référence

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Source: MDDELCC

Photo prise en avril 2015



Souche de
référence

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

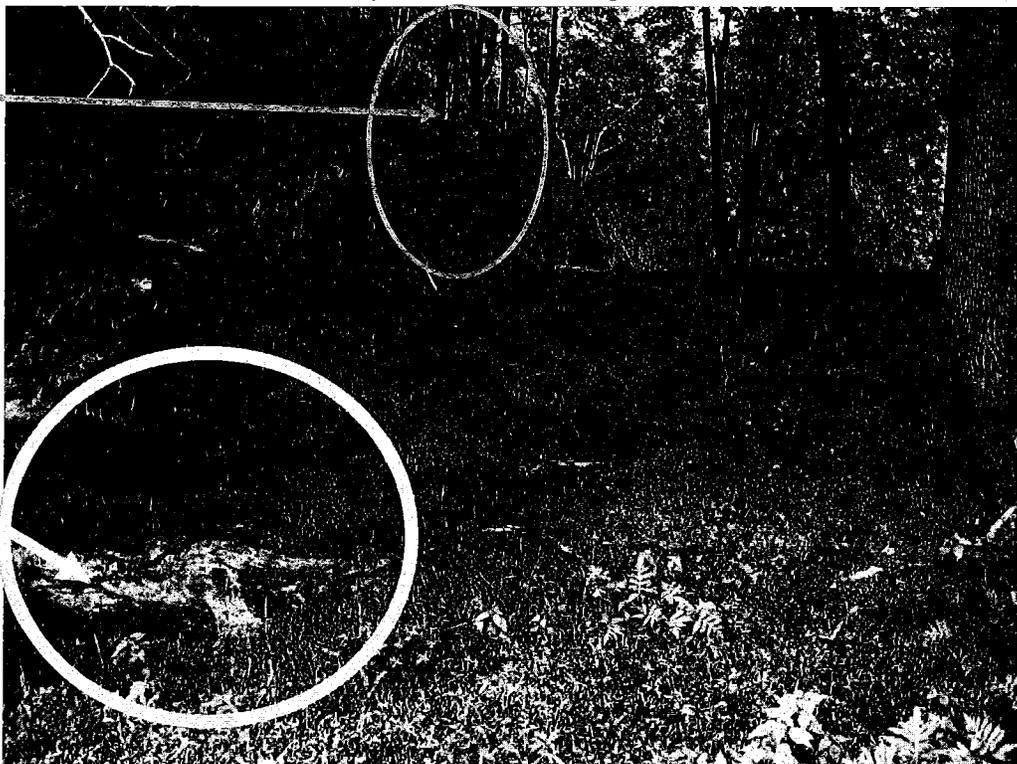
Source: MDDELCC

Photo prise en juillet 2015

Groupe
d'arbres
de
référence

Arbre de référence

Souche de
référence



Source: MDDELCC

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec